

REGLEMENT JEU PUBLICITAIRE

REGLEMENT

Jeu Publicitaire des concessions du Groupe MAURIN situées à Perpignan, conditionné à un achat de produit : l'achat d'un véhicule automobile d'occasion d'une valeur minimum de 12 000 euros hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...)

Jeu publicitaire valable sur la période du 05 juin 2025 à 9h00 au 07 juin 2025 à 18h00 ; réservé uniquement aux particuliers (à l'exclusion de tous clients professionnels), permettant de gagner 5.000 euros maximum de remboursement sur l'achat, durant cette période, d'un véhicule d'occasion au sein de l'une des concessions du Groupe Maurin situées à Perpignan et dont la liste figure en annexe (Annexe 1).

ARTICLE 1

La société Méditerranée Automobiles, société à responsabilité limitée, au capital de 5.018.013€, dont le siège est situé à Annecy (74600) - 140 Avenue d'Aix les bains – Seynod, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 680 200870 RCS Annecy, agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des sociétés dont la liste figure en annexe (Annexe 1) et ci-après dénommée le Groupe Maurin, a mis en place un Jeu publicitaire conditionné à un achat de produit, selon les modalités exposées dans le présent règlement permettant de gagner 5.000 Euros de remboursement maximum sur l'achat d'un véhicule d'occasion, acheté durant l'opération « Les 72H de l'occasion » qui a lieu du 05 juin 2025 à 9h00 au 07 juin 2025 à 18h00, au sein de l'une des concessions du Groupe Maurin participantes situées à Perpignan.

Exemple 1 :

Montant du véhicule acheté 10.000 € hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...)
-> remboursement à hauteur de 0 €

Exemple 2 :

Montant du véhicule acheté 20.000 € hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...)
-> remboursement à hauteur de 5.000 €

ARTICLE 2

Cette Jeu est ouverte, sur toute la période courant du 05 juin 2025 à 09h00 au 07 juin 2025 à 18h00 à tous les particuliers majeurs titulaires d'un bon de commande conforme d'un véhicule d'occasion acheté durant la période du jeu susvisé, et ayant été livré avant le 31/07/2025, à l'exclusion de tous les autres clients professionnels. Ne sont pas autorisés à participer au présent jeu publicitaire les salariés des sociétés participantes et les personnes ayant collaborées directement ou indirectement à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leur famille.

Une seule participation par personne physique et par bon de commande est acceptée pendant toute la durée du jeu.

Les sociétés participantes ainsi que la société organisatrice se réservent le droit d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 3

Pour participer, il convient d'envoyer le formulaire de participation délivré par le vendeur lors de la signature du bon de commande à l'adresse mail gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.

Pour gagner, le participant doit être tiré au sort lors du tirage effectué le Vendredi 5 Septembre 2025 à 18 heures au sein de l'Etude Tiphaine Rougé et Stéphane Blondeau, commissaires de justice située Immeuble l'Axiome, 150 Rue Louis Landi, 30900 Nîmes

Seuls les bulletins remplis, envoyés par mail et reçus pendant la période de la Jeu à savoir du 05 juin 2025 - 9h00 au 07 juin 2025 – 20h00 feront l'objet d'un tirage au sort.

Un gagnant sera tiré au sort à condition d'obtenir un minimum de 15 participations.

Le tirage au sort se fera avec l'intervention de Maître Stéphane Blondeau Commissaire de Justice à Nîmes (30900) Immeuble l'Axiome, 150 Rue Louis Landi.

ARTICLE 4

Le lot ne pourra en aucun cas être échangés contre d'autres lots ou contre sa valeur en espèce.

ARTICLE 5

Le gagnant sera informé de son gain par téléphone et se verra remettre un chèque de banque dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date du tirage au sort.

ARTICLE 6

Afin d'éviter toute fraude, les organisateurs se réservent le droit de procéder aux vérifications nécessaires concernant les participants (notamment quant au fait qu'ils remplissent bien les critères de participation), ce qui est expressément accepté par ces derniers.

ARTICLE 7

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, le Groupe MAURIN se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé au sein de l'étude de l'Etude Tiphaine Rougé et Stéphane Blondeau, commissaires de justice située Immeuble l'Axiome, 150 Rue Louis Landi, 30900 Nîmes ; affiché dans tous les points de vente participants et disponible sur simple demande adressée par mail à l'adresse : gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com

ARTICLE 9

Le Groupe MAURIN ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler, écarter, reporter ou modifier les conditions de la présente opération.

ARTICLE 10

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions sont souveraines et sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement ainsi que sur la liste des gagnants.

ARTICLE 11

Les données personnelles des participants collectées pourront être traitées informatiquement par le Groupe Maurin.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 modifiée et au RGPD (UE) 2016/679 du 27/04/2016, le participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. La demande du client ne doit pas être manifestement abusive et doit être justifiée d'un intérêt légitime. Le client a la possibilité de retirer son consentement à tout moment et peut exercer ses droits, en effectuant une demande écrite accompagnée d'un justificatif d'identité par voie électronique à l'adresse dpo@groupe-maurin.com ou par courrier postal adressé au Délégué à la Protection des Données – Groupe MAURIN - 1740 avenue du Maréchal Juin 30900 NIMES.

Enfin, en cas d'absence, ou de réponse insatisfaisante, le client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des libertés) qui est l'institution compétente (CNIL, 3 place de Fontenoy à TSA - 75334 Paris Cedex 07, www.cnil.fr).

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact. Les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale sont archivées conformément aux dispositions en vigueur.

EXTRAIT DE REGLEMENT

Jeu publicitaire conditionné à l'achat d'un véhicule d'occasion d'une valeur minimum de 12 000 euros hors frais administratifs de mise en circulation (Carte Grise, Malus, ...) du 05/06/2025 – 9h00 au 07/06/2025 – 18h00, ouvert à tous les particuliers majeurs titulaire d'un bon de commande d'un véhicule d'occasion acheté durant la période susvisée. Pour participer au tirage au sort du 05/09/2025 à 18h00 qui se fera au sein de l'Etude Tiphaine Rougé et Stéphane Blondeau, commissaires de justice située Immeuble l'Axiome, 150 Rue Louis Landi, 30900 Nîmes ; qui désignera le gagnant de la Jeu, il suffit de remplir le formulaire de participation délivré par le vendeur lors de la signature du bon de commande à l'adresse mail gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com.

Le règlement complet est déposé au sein de l'Etude Tiphaine Rougé et Stéphane Blondeau, commissaires de justice située Immeuble l'Axiome, 150 Rue Louis Landi, 30900 Nîmes

il est disponible au siège de la société et dans tous les points de vente participants à la Jeu publicitaire, et également disponible sur simple demande écrite à l'adresse mail suivante :

gagnezvotrevoiture@groupe-maurin.com ainsi que sur le site internet du Groupe Maurin www.groupe-maurin.com

Le gagnant sera désigné par tirage au sort effectué le 05/09/2025 à 18h00 en présence de Maître Stéphane Blondeau, commissaires de justice à Nîmes.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 modifiée et au RGPD (UE) 2016/679 du 27/04/2016, le participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données.

ANNEXE 1 : Établissements participants

GM LUX : Siret 821 868 254 00052 - 219 rue Hispano-Suiza, 66100 Perpignan

SAVVIC AUTO : Siret 316 395 581 00119 – 82 rue Hispano-Suiza, 66100 Perpignan

AUTO DLC : Siret 352 339 774 00064 - 113 rue Hispano-Suiza, 66100 Perpignan

AUTO MEDITERRANEE : Siret 421 658 048 00101 - 219 rue Hispano-Suiza, 66100 Perpignan